

# TROPHEE FISH A L'AFFICHE BATEAU 2024

---

Association Fish à l'affiche  
2nd édition

Compétition de pêche en bateau par équipes de 2.



# TROPHEE FISH A L'AFFICHE 2024

## Préambule

La compétition de pêche en bateau sur le secteur de Paimpol a pour but de promouvoir la pratique de la pêche sportive, récréative et responsable. C'est également l'occasion de mettre en lumière une zone connue et reconnue des pêcheurs sportifs pour ainsi la valoriser par un évènement regroupant des compétiteurs venus de plusieurs départements.

Dans ces grandes lignes, cette compétition a pour objectif de rassembler 30 équipages qui tenteront de se départager sur 2 jours de compétition. Centrée sur une pratique durable de la pêche et des écosystèmes, l'espèce ciblée sera le bar. Les poissons devront être obligatoirement remis à l'eau vivant après capture. Un village pêche sera présent à terre chez notre partenaire CRAS NAUTIQUE Paimpol.





## L'organisation de l'évènement :

### La ville d'accueil :

Paimpol a été désigné pour accueillir le premier Trophée Fish à l'affiche Bateau. Il s'agit du port le plus adapté à l'évènement avec la proximité de notre partenaire CRAS NAUTIQUE où se trouvera le village de la compétition.

Ce port dispose d'une grande cale de mise à l'eau à l'extérieur du bassin à flot à moins de 150m du village pêche. Il y aura la possibilité d'y laisser vos bateaux dans le bassin à flot le vendredi et samedi soir. 30 emplacements sont réservés.

Un parking sécurisé sera à disposition des compétiteurs pour les voitures et remorques.



### Les horaires de marée :

Cette année, nous changeons les horaires pour l'évènement.

Le premier jour, vous aurez 8h de pêche avec un début de manche à 10h30 et une fin à 18h30. Le temps de pêche est large, et permettra de cibler les poissons sur la marée de l'après-midi.

Le second jour sera bien plus matinal avec un départ à 7h30 pour une fin de manche avant 12h.

Cette réorganisation vise à cibler 2 moments de marées différentes rajoutant un peu de complexité mais surtout permettant à chacun d'avoir son après-midi de libre pour le retour.

#### DATE RETENUE : 25/26 MAI 2024

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 25	03h04	2,12m	
	08h55	10,08m	78
	15h20	2,32m	
	21h11	10,20m	78
Dim. 26	03h41	2,19m	
	09h32	9,95m	76
	15h56	2,51m	
	21h47	10,05m	74

Samedi 25 :

Ouverture écluse matin : 6h25 – 11h15

Ouverture écluse soir : 18h41 – 23h31

Dimanche 26 :

Ouverture écluse matin : 7h02 – 11h52

Ouverture écluse soir : 19h17 – 0h07

# Le programme du week-end

## TROPHEE FISH A L’AFFICHE BATEAU 2024

### Vendredi

Emargement à partir de 18h chez notre partenaire CRAS NAUTIQUE PAIMPOL.

Cale de mise à l'eau à la disposition des compétiteurs  
(<https://goo.gl/maps/EnV8FMuacyMnBJk6A>).

30 places de pontons sont réservées pour l'emplacement des bateaux.

A partir de 19h, pot de bienvenue sur le village du Trophée Fish à l'affiche.

### Samedi

**8 h 30 – 9 h 00** : Emargement des équipages

**9 h 00** : Briefing / remise des piques niques / remise des cartes de la zone. Présence obligatoire d'un des membres d'équipage.

**9 h 30**: Départ vers les bateaux pour un rendez-vous sur la ligne de départ  
(<https://goo.gl/maps/a42hJJGKNJGiZRm28>).

**10 h 30** : Coup d'envoi de la première manche

**18 h 30** : Fin de la 1ère manche.

Pour émarger, chaque équipe apporte son carnet de mesures au bateau commissaire dédié qui se trouvera au point de départ du matin. Même si vous n'avez rien pêché, il est OBLIGATOIRE de ramener le carnet !

30 places de pontons seront réservées pour l'emplacement des bateaux.

**19 h 30** : Annonce des résultats de la première manche sur le village pêche.

**20 h 00** : Repas (cochon grillé) sur le village pêche

# Dimanche

**6 h 00 – 6 h 30** : Emargement des équipages

**6 h 30** : Briefing / remise des pique niques / remise des cartes de la zone. Présence obligatoire des 2 membres d'équipages.

**6 h 40** : Départ vers les bateaux pour un rendez-vous sur la ligne de départ (<https://goo.gl/maps/a42hJJGKNJGiZRm28>).

**7 h 30** : Coup d'envoi de la seconde manche

**11 h 30** : Fin de la 2nd manche.

Pour émarger, chaque équipe apporte son carnet de mesures au bateau commissaire dédié qui se trouvera au point de départ du matin. Même si vous n'avez rien pêché, il est OBLIGATOIRE de ramener le carnet !

**12 h 30** : Annonce des résultats / podium et remises des lots.

## Règlementation générale

### Article 1<sup>er</sup> – La compétition

La compétition TROPHEE FISH A L’AFFICHE BATEAU a pour but de promouvoir la pêche sportive du bar aux leurres avec remise à l’eau des prises.

Elle est organisée par l’Association Fish à l’Affiche.

Adresse : 2 impasse du stade, 22410 Plourhan

Email : asso@fishalaffiche.com

### Article 2 – Composition des équipes

La compétition est ouverte à 30 équipages.

Un équipage est composé de 2 pêcheurs. Il y a la possibilité d’y ajouter un remplaçant dans le cas où une personne de l’équipage venait à se désister.

Le remplaçant peut également intervenir pour une journée uniquement.

### Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions se font sur un formulaire en ligne sur le site de l’association Fish à l’affiche (<http://www.fishalaffiche.com/>). La date de lancement des inscriptions sera annoncée plusieurs jours à l’avance sur les réseaux sociaux (facebook : « Trophée Fish à l’affiche » ou « Fish à l’affiche ») et sur le site de l’Association.

Le règlement s’effectue directement en ligne sur le site. Les 30 premières inscriptions seront retenues. Une liste d’attente pourra ensuite être mise en place.

L’association Fish à l’affiche se réserve les droits de refus ou d’admission, sans recours possible et sans obligation de justificatif.

Le rejet d’une inscription ne peut donner lieu au paiement d’indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l’organisateur.

Tout mineur doit être obligatoirement accompagné d’une personne majeure qui en a légalement la garde ; il reste placé sous la responsabilité de ce dernier.

**Le tarif est de 120 € par équipage. Elle comprend la participation à l’évènement et les repas du midi des 2 journées.**

### Article 4 – Assurances

Chaque navire participant doit être assuré, la responsabilité civile étant le minimum requis.

Il appartient à chaque participant de :

S’assurer au préalable auprès de son assureur que les risques liés aux compétitions sont bien couverts. Les équipiers doivent être titulaires d’une assurance responsabilité civile.

## Article 5 – Les conditions météorologiques

La confirmation ou l'annulation de la compétition sera notifiée sur le site de l'Association et sur les réseaux sociaux au plus tard le Jeudi précédent l'évènement. En cas d'annulation de la rencontre par l'Association Fish à l'affiche pour des raisons indépendantes de sa volonté, les sommes perçues sont remboursées à 90% pour tenir compte des frais engagés.

En cas d'annulation de sa participation par une équipe inscrite survenant plus de 14 jours avant la rencontre, la totalité de la somme encaissée est remboursée. Si l'annulation est signalée moins de 14 jours avant la rencontre, y compris lorsqu'il s'agit d'un report, aucun remboursement n'est effectué sauf cas de force majeure dûment justifiée (certificat médical, etc ...).

## Article 6 – Taille et puissance moteur des navires autorisés

Compte tenu de la zone, la taille minimale des bateaux est fixée à 5 mètres et la puissance minimale du moteur à 50 CV.

Le skipper doit être titulaire du permis bateau jusqu'à 6 miles minimum.

## Article 7 – Navigation

L'organisateur ne peut être en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant. La participation à cette manifestation vaut pour le skipper acceptation de l'obligation de se conformer aux obligations relatives à son navire et à la conduite de ce dernier.

Chaque skipper doit :

- Respecter la législation en vigueur ;
- Respecter la vitesse réglementaire en vigueur dans le périmètre défini sur les cartes.
- Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation pour la catégorie de son navire ;
- Se conformer aux dispositions du présent règlement
- Respecter les usagers de la mer y compris ceux qui ne participent pas à la manifestation.

## Article 8 – Sécurité

La possession d'un VHF RADIOMARITIME et le port d'un gilet de sauvetage, dont la flottabilité est d'au moins 150 Newton, sont OBLIGATOIRES.

Lors de chaque déplacement, le coupe circuit doit être capelé sur le skipper.

L'organisateur se réserve le droit d'inspecter les bateaux avant le départ notamment pour vérifier le matériel de sécurité et les viviers.

Durant l'action de pêche, une distance de lancer avec un autre navire doit être respectée.

Cependant, tout navire se doit de porter assistance à un navire en difficulté.

Durant l'action de pêche, les compétiteurs devront se tenir à un minimum de 50 mètres des engins de pêche régulièrement balisés.

Cette manifestation fait l'objet d'une déclaration auprès des Affaires maritimes locales. Ces dernières peuvent imposer des règles de sécurité spécifiques à leur zone qui sont alors précisées.

**Chaque équipe doit être joignable en permanence et pour ce faire doit disposer d'une VHF RADIOMARITIME et d'un téléphone portable.**

## Le règlement concernant la compétition TROPHEE FISH A L’AFFICHE BATEAU

Au départ de la manche, chaque équipe est tenue d’émarger chez le commissaire à terre dans le village de la compétition.

A la fin de la manche, chaque équipe doit se rendre au point de départ du matin pour donner sa fiche de mesures au bateau commissaire dédié. Le carnet fait office d’émargement de début et fin de compétition !

Les équipes qui rentrent avant l’heure de fin de la manche doivent suivre la même procédure en n’oubliant pas de remettre leur carnet de mesures avant leur sortie de l’eau. Dans le cas où un équipage est porté manquant après l’heure de fin de compétition, dans un délai défini par l’organisateur, les recherches en mer sont déclenchées.

### La pêche :

#### Article 9.1 – Mesure et comptabilisation des prises

La compétition permet de capturer du bar franc (*Dicentrarchus labrax*).

Chaque poisson doit être relâché immédiatement après la mesure sous les yeux des commissaires.

Chaque compétiteur doit détenir un vivier de minimum 50 litres à bord du bateau.

Le compétiteur transfèrera ces poissons dans une épuisette pour les mesures sur le bateau commissaire.

#### *Mesure des poissons et barème des points:*

Bar :

Toute prise de bars inférieure à 30 cm doit être immédiatement remise à l’eau.

Les tailles sont arrondies au nombre entier le plus proche (32,6 cm est arrondi à 33 cm et 42,4 cm est arrondi à 42 cm). Toutefois les prises inférieures à 30 cm ne font l’objet d’aucun arrondi (un bar de 29,7 cm ne sera pas arrondi à 30 cm et ne sera pas pris en compte).

- Les 5 plus grands bars de plus de 30 cm sont comptabilisés.  
1 cm = 1 points

Un équipage qui a atteint ses cinq bars peut continuer sa pêche en recherchant une prise plus importante que la plus petite déjà comptabilisées. Si un bar "plus long" est pris après que le quota de cinq ait été atteint, il élimine automatiquement le plus petit déjà enregistré.

Des commissaires embarqués sur des bateaux de l’organisation, stationnés dans des zones clairement définies, ou positionnés à terre valident les prises. **Vous êtes responsables de votre carnet de mesures et de ce qui a été marqué dessus par les commissaires ! Vous devez le conserver du début à la fin de la journée de pêche. Le carnet de mesure fait office d’émargement !** La somme des deux manches du samedi et du dimanche sera comptabilisée pour le résultat final



## Article 9.2 – Techniques de pêche autorisées

Seules les pêches au lancer de leurres, buldo et mouche sont autorisées.

La pêche au mouillage, la pêche à l'appât, la pêche à la traîne et la pose d'engins dormants sont interdites. L'amorçage est également interdit.

Une seule canne peut être mise en action de pêche par chaque concurrent.

Une ligne en action de pêche ne doit comporter que 2 hameçons simples maximum.

Le gaffage est interdit, seules les épuisettes sont autorisées.

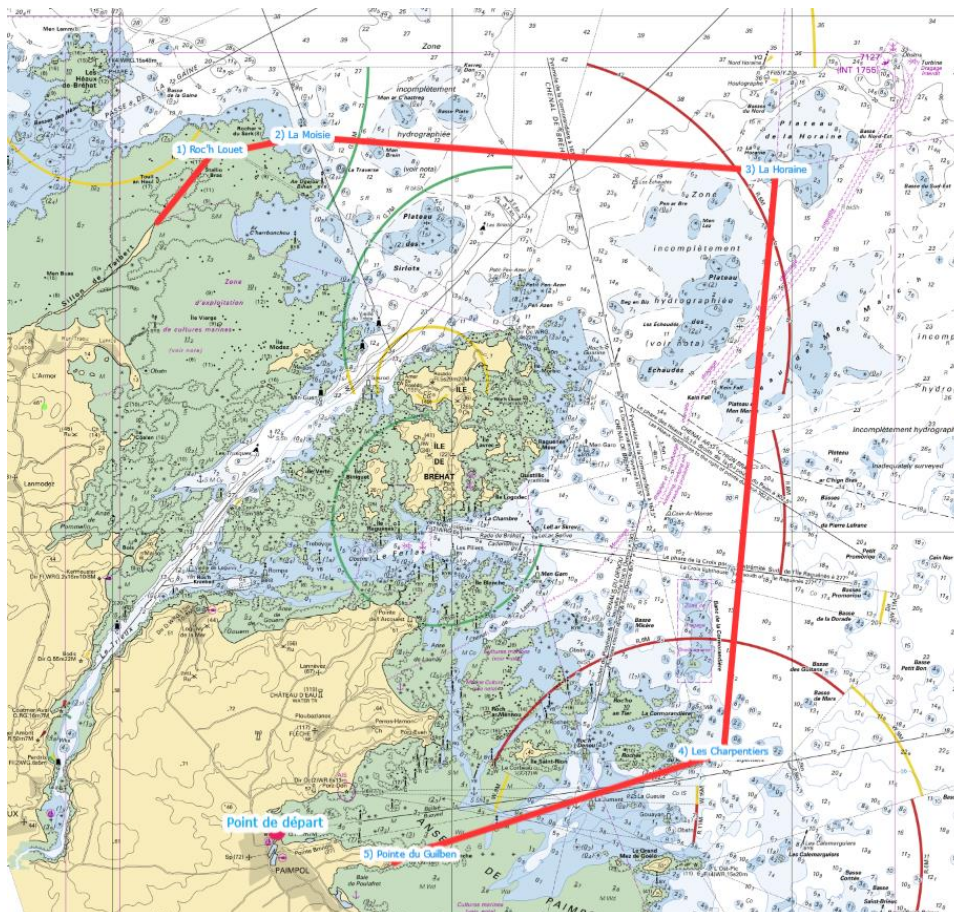
## Article 9.3 – Fair play

Il est interdit de gêner délibérément un autre équipage. Par gêne délibérée on entend passer trop près des lignes de son voisin, de se positionner sciemment sous le vent de celui-ci, de mettre le cap sur un navire prenant un poisson, etc ...

Le non-respect de ces règles entraîne une pénalité, la récidive peut être sanctionnée par l'exclusion de l'équipage.

## Article 10 – La zone de pêche

La pêche n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisateur. Toute équipe sortant de la zone peut être pénalisée voire disqualifiée et exclue de la rencontre. Pour prévenir les "hors zone", les coordonnées "GPS" des points délimitant la zone de pêche vous seront fournis lors de la compétition.



Il appartient à chaque équipe d'entrer ces points dans leur équipement, le traçage d'une route passant par ces points est vivement conseillé.

En cas de suspicion de hors zone, l'organisateur demande au participant concerné de lui montrer les traces de sa navigation qui doivent être conservées durant la durée de la manche et ce, jusqu'à la proclamation du classement final. Pour les participants qui n'ont pas de GPS ou si ce dernier est en avarie, en cas de suspicion la décision de l'organisateur est sans appel. La pêche au plus près des limites de zone étant vivement déconseillée pour ces compétiteurs.

La reconnaissance de la zone de pêche est autorisée dans les jours qui précèdent la rencontre dans les mêmes conditions que celles du jour de la rencontre, à savoir avec relâche.

La zone prévue est relativement grande. Plusieurs typologies de secteurs s'offrent aux compétiteurs, entre pêche de bordure, en traction dans les veines d'eau et d'autres plus au large. Il faudra être vigilant sur les zones côtières, l'archipel est truffé de cailloux et les forts courants sont à anticiper.

## Article 10 – Pénalités

La notification des sanctions se fait :

- immédiatement si l'infraction est flagrante et sans appel ;
- à l'issue de la manche si l'infraction nécessite une analyse plus approfondie.

Les participants qui veulent déposer une réclamation soit sur un ou plusieurs concurrents estimés en infraction soit sur l'organisation par elle-même de la rencontre, doivent le faire au moment où ils constatent cette infraction ou au plus tard avant le repas du soir.

Des pénalités seront infligées pour l'une des infractions données ci-après :

- Présentation d'un poisson mort ou très fébrile aux commissaires : - 1 point par cm de poisson ;
- Retard de moins de 15 minutes : -10 points par minutes
- Retard de plus de 15 minutes : élimination de la manche
- Dépassement de la vitesse autorisée : élimination de la manche ;
- Position ou navigation trop proche d'un autre concurrent, dérive coupée : 50 points de pénalité ;
- Non-respect des consignes de l'organisateur : élimination de la manche ;
- Navigation hors zone : remise à zéro des points accumulés ;
- Départ avant le signal : élimination de la manche ;
- Utilisation d'une technique de pêche interdite par le présent règlement : remise à zéro des points accumulés.
- Pêche hors zone : élimination de la manche ;
- Non port du gilet de sauvetage : remise à zéro des points accumulés ;
- Absence d'équipe lors des briefings : élimination de la manche ;
- Non-respect des usagers de la mer : élimination de la manche ;
- Coupe circuit non capelé sur le pilote lors d'un déplacement : élimination de la manche ;

L'organisateur est « arbitre » lors de l'évènement et se réserve le droit de sanctionner également des fautes qui ne feraient pas partie du barème.

Les sanctions suivantes sont non négociables et non sujet à discussions.

## Article 9 – Droit à l'image

Durant la compétition, les bénévoles de l'organisation sont susceptibles de prendre des photos ou vidéos en vue d'une diffusion sur le site Internet de l'association, les réseaux sociaux, la presse locale et spécialisée.

Chaque compétiteur autorise la diffusion de son image lors de cette compétition.

## Article 10 – Droit d'exploitation

L'article 18-1 de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et modifié par la loi du 2 août 2003 précise qu'en vertu duquel l'organisateur d'une manifestation sportive est propriétaire des droits d'exploitation de celle-ci.

En conséquence, toute utilisation à des fins commerciales d'images ou vidéos réalisées durant la compétition TROPHEE FISH A L'AFFICHE BATEAU ainsi que l'utilisation de son logo doit recevoir l'accord préalable du président de l'association Fish à l'affiche.

Partenaires majeurs



*Le dossier suivant est la propriété de l'association Fish à l'Affiche. Il ne doit être utilisé à d'autres fins sans autorisation.*